



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DESUP  
Division  
de l'enseignement supérieur

Dossier suivi par  
Alan LE ROUX

Téléphone  
02 23 21 77 89

Alan.le-roux1@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
www.ac-rennes.fr



Le Recteur de la Région académique Bretagne  
Recteur de l'académie de Rennes  
Chancelier des universités de Bretagne

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-10 et R 822-12
- Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre National et des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires ;
- Vu la circulaire n°2018-125 du 18 octobre 2018 relative au renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des Crous ;
- Vu l'arrêté rectoral du 24 octobre 2018 fixant la dates des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Rennes Bretagne ;
- Vu les arrêtés rectoraux des 15 et 11 novembre 2018 fixant la liste des bureaux et sections de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Rennes ;
- Vu ensemble, les procès-verbaux des sections et bureaux de vote dressés le 27 novembre 2018
- Vu le procès-verbal de recensement général des votes en date du 30 novembre 2018

ARRETE

Article 1 :

Les résultats du scrutin du mardi 22 novembre 2016 sont proclamés comme suit :

**Collège des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine**

Nombre de votants : 4 228

Nombre de suffrages exprimés : 4 113

Listes en présence	Répartition des voix	Sièges	% par rapport aux suffrages exprimés
CROUS ensemble !	169	0	4,11%
UNI : Un CROUS d'avance	275	0	6,69%
Bouge Ton CROUS avec tes associations étudiantes	1 738	2	42,26%
L'ARMEE DE DUMBLEDORE Défendons le CROUS face aux forces du Mal	1 409	2	34,26%
UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes : tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton CROUS et le système de bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie !	378	0	9,19%
Union des étudiant.e.s breton.ne.s / Unvaniezh Studieren Breizh	144	0	3,50%

**Collège du Finistère et du Morbihan**

Nombre de votants : 3 764

Nombre de suffrages exprimés : 3 662

Listes en présence	Répartition des voix	Sièges	% par rapport aux suffrages exprimés
CROUS ensemble !	252	0	6,88%
Bouge ton CROUS avec la Fédé B et les associations étudiantes	2 512	3	68,60%
UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes : tu votes pour des élu.e.s efficaces, tu décides d'améliorer ton CROUS et le système de bourses, ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie !	286	0	7,81%
À nous le CROUS avec l'union des Druides	612	0	16,71%

Article 2 :

Sont déclarés élus en qualité de représentants des étudiants, membres du conseil d'administration du Centre Régional des Ouvres Universitaires et Scolaires de Rennes-Bretagne :

**Collège des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine**

Bouge Ton CROUS avec tes associations étudiantes	<p>1. Sophie NOURY IFSI CHU Pontchaillou <i>Membre titulaire</i></p> <p>2. Eavan HUET UFR STAPS – Université Rennes 2 <i>Membre titulaire</i></p> <p>3. Charlotte JUHEL IFMK de Rennes <i>Membre suppléant</i></p> <p>4. Kilian KERANGUYADER UFR STAPS – Université Rennes 2 <i>Membre suppléant</i></p>
L'ARMEE DE DUMBLEDORE Défendons le CROUS face aux forces du Mal	<p>1. Nathan GUILLEMOT UFR Sciences Sociales - Université Rennes 2 <i>Membre titulaire</i></p> <p>2. Jeanne THOMAS Institut d'Études Politiques de Rennes <i>Membre titulaire</i></p> <p>3. Tao CHERET UFR Droit et Science Politique – Université de Rennes 1 <i>Membre suppléant</i></p> <p>4. Nolwen BENOIT Ecole Supérieure de Réalisation Audiovisuelle de Bretagne <i>Membre suppléant</i></p>

Collège du Finistère et du Morbihan

<p>Bouge ton CROUS avec la Fédé B et les associations étudiantes</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ludivine GAUTHIER IFSI Pontivy <i>Membre titulaire</i></li><li>2. Alexandre IRAND UFR Droit, Économie, Gestion et AES – Université de Brest <i>Membre titulaire</i></li><li>3. Maëlle GUIVARCH UFR Médecine et Sciences de la Santé – Université de Brest <i>Membre titulaire</i></li><li>4. Vincent BORGNE UFR Médecine et Sciences de la Santé – Université de Brest <i>Membre suppléant</i></li><li>5. Luna QUERE Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique de Brest <i>Membre suppléant</i></li><li>6. Ludovic DEWITTE UFR Droit, Économie, Gestion et AES – Université de Brest <i>Membre suppléant</i></li></ol>
--	--

Article 3 :

Le Directeur du Crous de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **04 DEC. 2018**

Le Recteur



Armande LE PELLECMULLER